

COMMUNE DE BEAUNE SUR ARZON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 AVRIL 2025
N°8/2025

Date de Convocation Publique : 03/04/2025
Date d’Affichage : 03/04/2025

Nombre de Conseillers en exercices : 10
Nombre de Conseillers présents : 08
Nombre de Conseillers Votants : 08

Le Conseil Municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le dix avril deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures trente dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SEON, Maire.

Etaient présents : Mmes SEON Isabelle, FAVIER Florence, MAITRE Christelle, MM. MONTAGNE Alphonse, VALENTIN Michel, GIROUX Sébastien, MATHIEU Guillaume, JOURDE Frédéric

Était excusée : Mme NICOLAS Brigitte

Était absent non excusé (sans motif) : M. LAGIER Jean-Michel

M. JOURDE Frédéric a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

OBJET : AFFECTATION RESULTAT 2024

Madame le Maire présente aux conseillers municipaux l’affectation du résultat de fonctionnement 2024, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT 2023	RESULTAT 2024	RESULTAT 2024
INVESTISSEMENT	-135 945.29	70 148.75	-65 796.54
FONCTIONNEMENT	18 376.65	79 028.00	97 404.65

Le Conseil décide à l’unanimité d’affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2024	97 404.65 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l’excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	52 404.65 €
Excédent de fonctionnement (ligne 1068 investissement)	45 000.00 €

Le Maire : Isabelle SEON

